

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 22 juillet 2020

Finalisation de l'acquisition par Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd. (« KPP ») de l'intégralité des actions Antalis détenues par Sequana et Bpifrance Participations

Nouvelle structure financière pour Antalis

Projet d'offre publique d'achat simplifiée amicale de KPP

Changement de la gouvernance d'Antalis

### Changement de contrôle et nouvelle structure financière

Antalis a été informée de la réalisation en date du 21 juillet 2020 de l'acquisition par KPP de l'ensemble des actions Antalis détenues par Sequana au prix unitaire de 0,10 euro, et des actions Antalis détenues par Bpifrance Participations au prix unitaire de 0,40 euro, représentant 83,7 % du capital d'Antalis (sur la base un capital composé de 71 000 000 actions). KPP devient ainsi le nouvel actionnaire majoritaire d'Antalis détenant 59 460 094 actions.

Il est rappelé qu'un accord de restructuration financière, simultané et indissociable, prévoyant le remboursement de 100 millions d'euros du crédit syndiqué au moyen d'un nouveau financement consenti par la banque japonaise Mizuho, ainsi que l'abandon du montant restant, a été conclu avec les anciens établissements prêteurs d'Antalis.

Antalis bénéficiera également d'un prêt intra-groupe de 80 millions d'euros de KPP ainsi que de potentiels financements complémentaires auprès de banques japonaises permettant à Antalis de poursuivre son développement stratégique en croissance interne et externe. Par ailleurs, Antalis maintiendra ses programmes d'affacturage existants.

### Offre publique d'achat simplifiée – Retrait obligatoire

Conformément notamment aux dispositions des articles 233-1 et 234-2 du règlement général de l'AMF, KPP va déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée libellée au prix de 0,73 euro par action (l'« **Offre** ») auprès de l'Autorité des marchés financiers visant l'intégralité des titres Antalis non détenus par elle à ce jour, soit 11 039 964 actions.

Par ailleurs, KPP a annoncé son intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire au même prix, si les conditions prévues par la loi et la réglementation sont remplies.

Enfin, le conseil d'administration d'Antalis s'est réuni le 21 juillet 2020, dans sa composition précédant l'entrée des administrateurs proposés KPP, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'Offre. Après consultation de son comité *ad hoc* et connaissance prise du rapport du cabinet Finexsi, désigné en qualité d'expert indépendant, le conseil d'administration d'Antalis a considéré que l'Offre constitue une opportunité pour les actionnaires d'Antalis de céder leurs actions à un prix nettement supérieur à celui offert par KPP à Sequana et Bpifrance Participations dans le cadre de la cession de contrôle de la société.

Le conseil d'administration a décidé par conséquent, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'Offre qui est dans l'intérêt d'Antalis, de ses salariés comme de ses actionnaires, et a recommandé aux actionnaires d'Antalis d'apporter leurs actions à l'Offre. Cet avis motivé sera reproduit intégralement dans le projet de note en réponse d'Antalis qui fera l'objet d'un communiqué spécifique conformément à l'article 231-26, II du règlement général de l'AMF.

Il est précisé que le comité *ad hoc* mis en place au sein du conseil d'administration le 5 mars 2020 pour les besoins de la désignation et du suivi des travaux de l'expert indépendant, a été dissout après l'accomplissement de sa mission, matérialisé par l'adoption de l'avis motivé du conseil d'administration.

### Gouvernance

Conformément aux termes de l'Offre, le conseil d'administration d'Antalis, lors de sa réunion du 21 juillet 2020, a décidé de modifier sa composition à l'issue de l'adoption de l'avis motivé reflétant le changement de contrôle.

M. Pascal Lebard, président du conseil d'administration d'Antalis, Mme Cécile Helme-Guizon et M. Bruno Basuyaux ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

M. Madoka Tanabe, M. Yasuyuki Sakata et M. Shojiro Adachi, proposés par KPP, ont été cooptés par le conseil d'administration d'Antalis conformément à l'article L. 225-24 du code de commerce, la présidence du conseil d'administration étant confiée à M. Madoka Tanabe.

Le conseil d'administration d'Antalis est ainsi composé des huit membres suivants :

- M. Madoka Tanabe, Président du conseil d'administration, nouvellement désigné ;
- M. Hervé Poncin, Directeur général et administrateur ;
- Mme Clare Chatfield, administrateur (indépendante) ;
- Mme Delphine Drouets, administrateur (indépendante) ;
- Mme Christine Mondollot, administrateur (indépendante) ;
- M. Yasuyuki Sakata, administrateur, nouvellement désigné ;
- M. Shojiro Adachi, administrateur, nouvellement désigné ; et
- M. Frédéric Richard, administrateur représentant les salariés.

Hervé Poncin, Directeur général d'Antalis, déclare :

*« Antalis, son management et ses équipes se félicitent de ce rapprochement avec KPP qui permettra d'écrire une nouvelle page de son évolution internationale en bénéficiant de nouveaux moyens pour renforcer ses positions sur ses différents marchés et assurer son développement. Il ouvrira de nouvelles opportunités pour ses clients et fournisseurs avec un partenaire commercial de taille mondiale. »*

Pascal Lebard, Président du conseil d'administration d'Antalis, déclare :

*« Après une longue recherche et plusieurs discussions avec des partenaires potentiels, l'adossement à KPP, partenaire industriel et stratégique, permet à Antalis d'assurer sa pérennité, sa structure financière à long terme et son futur développement. Je me réjouis, comme le conseil d'administration, de cette issue heureuse et respectueuse de l'intérêt de la société, de ses actionnaires et de ses équipes et lui souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle étape de son histoire. »*

**À propos d'Antalis**

Antalis (Euronext Paris : ANTA) est le premier groupe de distribution professionnelle de Papiers (n°1 mondial hors États-Unis) et de produits d'Emballage industriel et le deuxième distributeur de supports pour la Communication Visuelle en Europe. Avec un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2019, le groupe emploie 4 700 personnes au service de plus de 115 000 clients, entreprises et imprimeurs, dans 39 pays. Via ses 117 centres de distribution, Antalis effectue environ 11 000 livraisons chaque jour dans le monde et a distribué 1,1 million de tonnes de papiers en 2019.

**Contact Analystes & Investisseurs**

Steve McCue  
+33 (0)1 58 04 21 00  
[contact@antalis.com](mailto:contact@antalis.com)  
[www.antalis.com](http://www.antalis.com)

**Contact Presse**

Image Sept  
Claire Doligez  
+33 (0)1 53 70 74 25  
[cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)